

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement comprend trois parties :

- Le projet d'accueil :

Il définit les prestations d'accueil proposés, la place de l'enfant porteur de handicap et les professionnels mobilisés.

- précisant les durées et rythmes, accueil régulier, occasionnel et décrivant les compétences professionnelles.

- détaillant les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

- intégrant les actions menées en termes d'analyse de pratiques

- Les projets éducatif et pédagogique :

Ils révèlent et explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe, et présentent comment, au quotidien, les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles. Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants (notamment en matière artistique, culturelle et pour favoriser l'égalité entre fille et garçon).

- Le projet social et développement durable :

Il s'agit des modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social, modalités de participation des familles à la vie de l'établissement, des actions de soutien à la parentalité, des mesures prises pour faciliter l'accès aux enfants des familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie et des familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et activité dans une démarche en faveur du développement durable.



PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI -ACCUEIL A RUNDINELLA

1, cours Jean Nicoli, 1^{er} étage

20090 AJACCIO

04.95.25.74.46

a.rundinella@ville-ajaccio.fr

Capacité : 20places



SOMMAIRE

1- Le projet d'accueil

1-1 Prestations d'accueil proposées

1-2 Enfant porteur de handicap

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

1-4 Equipe pluridisciplinaire

1-5 Formation professionnelle

1-6 Actions de prévention

1-7 Analyse des pratiques

2- Les projets éducatif et pédagogique

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation

b. Arrivée

c. Départ

2-2 Les temps de transition

2-3 Les repas

a. Bébé

b. Moyens

c. Grands

d. Goûter

2-4 Le sommeil

2-5 Les soins

a. Changes

b. Lavage des mains

c. Petits soins

2-6 Les activités éducatives

a. Développement sensoriel

b. Développement moteur

c. Langage

2-7 L'autonomie

2-8 Le soutien à la parentalité

2-9 La communication

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

a. La population

b. Les familles et enfants

c. La petite enfance à Ajaccio

3-2 Quartier

3-3 Place des familles

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

3-5 Développement durable

PROJET D'ETABLISSEMENT

1- Le projet d'accueil

La Direction de la Petite Enfance d'Ajaccio dépend de la Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'enfant. La crèche A Rundinella fait partie des 8 crèches de la Direction de la Petite Enfance (DPE) composée de :

- 140 agents
- 8 crèches municipales
- 1 Relais Petite Enfance (RPE)
- 1 cuisine centrale (Inghurdelli)
- 1 service administratif

1-1 Prestations d'accueil proposées

La petite crèche A Rundinella, d'une capacité d'accueil de 20 places et d'une amplitude horaire de 7h30 à 18h15 propose 3 types d'accueil collectif afin de mieux répondre aux besoins des parents :

L'accueil régulier :

En fonction de leurs besoins, les familles réservent par contrat les heures et les jours d'accueil par semaine qui leur sont nécessaires ainsi que le nombre de semaines annuelles.

Cas particulier / Accueil occasionnel « régulier » avec plannings tournants :

Les familles dont les jours et horaires de travail varient chaque semaine (plannings tournants) sont tenus de fournir à la directrice de l'établissement le planning de fréquentation mensuel de leur enfant à la crèche pour le ou les mois à venir.

La remise des plannings devra être faite au plus tard la 3ème semaine avant le début du mois concerné. Si non remise dans le délai, les réservations ne sauraient être garanties et seuls les créneaux disponibles pourront être réservés.

L'accueil occasionnel :

Des places d'accueil occasionnel seront proposées en fonction des disponibilités de l'établissement.

Une réservation de place peut s'effectuer sur planning, d'une semaine à l'autre ou bien par téléphone le jour même du besoin.

Dans tous les cas, l'entrée effective d'un enfant, en régulier et/ou en occasionnel passe par une période d'adaptation/familiarisation.

L'accueil d'urgence :

Il est ponctuel et n'est accepté qu'après une évaluation réelle du besoin, effectuée par la Directrice de l'établissement et/ou la Direction Petite Enfance.

1-2 Enfant en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005, les établissements peuvent et doivent accueillir tout enfant présentant un handicap ou atteint d'une affection chronique compatible avec la vie en collectivité.

Cependant, la famille devra avoir conscience que la structure reste un lieu de vie et non un lieu de soins.

Les protocoles peuvent être établis par le médecin traitant et transmis au pédiatre de l'établissement en fonction des besoins de l'enfant ou bien sous forme de projet personnalisé éducatif décidé entre les parents, le médecin traitant et le pédiatre de l'établissement.

Ces protocoles seront validés sous réserve que l'équipe soit en accord et que la crèche dispose des moyens indispensables pour apporter à l'enfant les soins particuliers que son état exige.

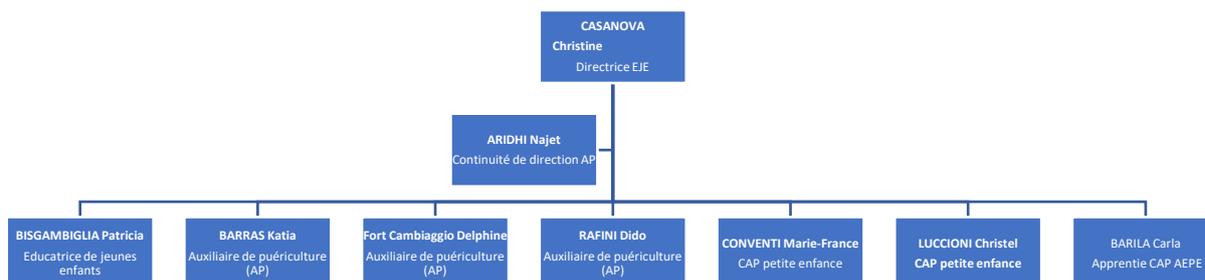
Selon la nature du handicap que présente l'enfant, le personnel pourra solliciter l'aide du médecin de la structure et/ou d'intervenants extérieurs : la psychologue ou la psychomotricienne. Le recours à ce type de professionnels consistera à accompagner les membres de l'équipe face à des situations particulières. De par leur formation, ces personnes ressources jouent le rôle de facilitateur en matière d'accueil de ce type de public.

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

Afin de faciliter le retour à l'emploi, les parents en recherche d'emploi peuvent faire une demande d'accueil occasionnel qui sera traitée en priorité. De plus, la structure travaille en collaboration avec la PMI qui peut demander un accueil pour des enfants dont la situation familiale ou sociale le nécessite.

1-4 Equipe pluridisciplinaire

L'équipe est composée de :



Soit un minimum d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 8 enfants qui marchent.

Modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances la continuité de direction :

Au regard de l'amplitude d'ouverture de la structure, la directrice ne pourra pas être sur site à chaque moment. Pour garantir la continuité du service, la directrice définit un protocole auquel les agents responsables devront se conformer.

PROTOCOLE DE CONTINUITE DE LA FONCTION DE DIRECTION DU MULTI-ACCUEIL A RUNDINELLA

En l'absence de la Directrice Mme Casanova Christine:

- la continuité de la fonction de direction est assurée par **une professionnelle** présente sur site pour l'accueil physique et téléphonique des familles, la gestion de l'absence du personnel (planning, respect du taux d'encadrement), de l'accueil occasionnel, et de la conduite à tenir face aux situations d'urgence.
- en 1^{ère} intention, Mme Aridhi Najet, auxiliaire de puériculture.
- Puis, selon la présence de la personne en fonction du planning, Mme Bisgambiglia Patricia (EJE), Mme Rafini Dido (AP), Mme Cambiaggio Delphine (AP), Mme Barras Katia (AP), et Mme Conventi Marie-France (CAP petite enfance).
- **Absence prévue :**
La directrice de la structure nomme et inscrit la professionnelle qui assure la continuité de direction
- **En cas d'absence imprévue :**
Une professionnelle doit appeler si nécessaire :
 - La Directrice Petite Enfance au 0495233963, présente de 8h30 à 17h.

Les différentes situations nécessitant un appel à la Directrice de la structure ou la Directrice Petite Enfance :

- Toutes **situations anormales** concernant un enfant, un parent ou une professionnelle.
- En cas de chute chez un enfant nécessitant des soins d'urgence (ex : plaie nécessitant une suture, chute sur la tête, ou enfant qui ne se relève pas spontanément après une chute...)
- En cas d'intervention urgente pour un enfant ayant un PAI (ventoline* par exemple)
- En cas de **maladie à déclaration obligatoire, cas Covid chez un enfant ou une professionnelle.**
- En cas **d'absence ou d'accident de service d'une professionnelle.**
- En cas **d'un parent injoignable, ou jugé inapte** à venir chercher son enfant
- En cas de **personne non mandatée** qui se présente pour venir chercher l'enfant
- En cas de **dysfonctionnement de la structure** (constatation d'une effraction, d'une dégradation de matériel) ou d'événements exceptionnels (évacuation incendie, inondation ...)
- En cas **d'impossibilité de mettre le bâtiment en sécurité** (fermeture à clé)

Les professionnelles doivent pouvoir ouvrir ou fermer la structure (clé), vérifier les portes fermées, la non présence d'enfants dans toutes les salles avant de partir le soir, de manière systématique. La personne qui assure la continuité de direction se détache de ses obligations pour se rendre disponible afin de gérer au mieux la situation ou l'incident. Elle fera un compte rendu écrit de l'incident pour en assurer la transmission.

Des intervenants extérieurs viennent compléter l'équipe en fonction des activités et du suivi des enfants (langue corse, éveil musical, psychologue, référent santé et accueil inclusif, analyse des pratiques ...):

Dr Sandid Sylvie, pédiatre vacataire, référent santé et accueil inclusif de la crèche.

Mme Straforelli Christelle, psychologue, pour un accompagnement des situations difficiles.

Une éducatrice spécialisée Mme Josée Martinetti et une psychomotricienne Mme Audrey Moullet du CAMPS interviennent une fois par mois pour une observation des enfants accueillis et un échange avec les professionnelles qui peuvent aboutir sur d'éventuelles préconisations et indications.

Mme Santoni Monique, référente langue corse au service LCC de la Ville d'Ajaccio, intervient une fois par semaine auprès des enfants avec des chansons, des comptines et des histoires et en parlant corse avec l'équipe.

1-5 Formation professionnelle

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, il est proposé aux agents de suivre des formations. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs : actualiser ses connaissances, prendre contact avec des professionnels d'autres communes, échanger avec eux autour de différentes problématiques, etc... Ces formations peuvent être dispensées à la fois, par le CNFPT mais aussi en intra par notre service formation.

Sont priorisées les formations obligatoires ou fortement conseillées : HACCP, gestes 1ers secours et Habilitation électrique BS.

Par ailleurs depuis quelques années, la Ville a souhaité s'engager dans le processus de formation en accueillant des apprenties (formation en alternance).

1-6 Actions de prévention

Le Service prévention et sécurité des agents de la commune a entrepris la rédaction d'un Document Unique d'Evaluation Des Risques Professionnels (DUERDRP) par crèche via le développement d'un réseau d'assistants de prévention. Des fiches d'informations ont été complétées pour chaque unité de travail. Celles-ci décrivent les situations de travail effectuées par les agents, les lieux de travail ainsi que les principaux matériels, produits, véhicules et engins utilisés.

La nutrition : Depuis 2007, la ville d'Ajaccio est ville active PNNS (programme national nutrition santé). Elle s'est engagée à promouvoir et à soutenir toute action qui contribue aux objectifs du PNNS, la nutrition est l'une des priorités des programmes de sante publique qui visent à la promotion d'une alimentation et d'un mode de vie favorable à la santé. Des formations et des informations sont proposées au personnel sur la nutrition, le rythme de vie. Les parents sont sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

D'autres actions de prévention sont menées dans les crèches sur les thèmes suivants : Prévention des accidents domestiques, promotion de la vaccination, le risque solaire, les écrans, acquisition de la propreté, le sommeil, l'hygiène corporelle, pollution de l'air intérieur ...

1-7 Analyse des pratiques

L'analyse des pratiques professionnelles est devenue obligatoire dans tous les établissements d'accueil du jeune enfant, suite à la publication du [décret du 30 aout 2021](#) qui modifie l'[article R 2324-37 du code de la santé publique](#).

L'analyse de pratique est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leurs pratiques. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations, sources de problèmes. C'est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle.

Elle est mise en œuvre sous forme d'une session de 2 heures par quadrimestre pour chaque professionnel, animé par une psychologue clinicienne.

2- Les projets éducatif et pédagogique

Le multi accueil est un lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2.5 mois à 4 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : une directrice, Mme Casanova Christine EJE, 1 EJE, 4 auxiliaires de puériculture, 2 personnes titulaires du CAP AEPE, une entreprise de nettoyage avec un agent qui intervient 4h30 par jour. Les enfants sont accueillis dans 2 sections.

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation/Adaptation

Avant l'admission définitive de l'enfant, une période d'adaptation est organisée avec les parents afin de lui donner la possibilité de s'intégrer à la crèche selon son propre rythme.

La directrice détermine avec la famille le protocole d'adaptation qui se déroule sur plusieurs jours. Les parents sont invités à passer un moment avec l'enfant dans la structure afin de faire connaissance avec l'équipe éducative. Nous accueillons un parent avec son enfant 1/2h environ les 2 premiers jours afin de bien faire connaissance, puis l'enfant seul est accueilli les jours suivants de façon progressive pour que la séparation se fasse en douceur.

b. Arrivée/Accueil du matin

Il se fait entre 7h30 et 9h30, et à 13h30. Avant son arrivée, l'aménagement de l'espace est conçu de sorte que les expériences sensorielles et motrices indispensables au développement des tout-petits aient lieu en toute liberté et en toute sécurité. Tapis, nids douillots et espace de jeux sont donc arrangés par les professionnelles pour créer une atmosphère favorable à leur bien-être.

L'arrivée de l'enfant est un moment important pour lui et son parent pendant laquelle la professionnelle doit se rendre disponible afin de prendre le temps de discuter, d'échanger, d'informer et de transcrire toutes les informations nécessaires au suivi de l'enfant pendant la journée (comment s'est passé sa nuit, a-t-il mangé, a-t-il été malade, a-t-il pris un médicament, qui vient le chercher,...) sur un cahier de transmission.

c. Départ

Il se déroule entre 11h50 et 12h, ou à compter de 15h45 selon le contrat de l'enfant. Une professionnelle se rendra à nouveau disponible afin d'échanger avec le parent sur la journée de l'enfant à la crèche.

Au départ de tous les enfants, le personnel présent opère un nettoyage et une désinfection des biberons, tétines, jeux, jouets, tapis et des deux plans de change utilisés dans la journée.

2-2 Les temps de transition

Les moments de transitions dans la journée sont souvent pour les enfants un temps d'attente, d'agitation, ou de remise à l'ordre. Il est important pour les professionnelles de repérer ces moments et d'instaurer des rituels qui aident au retour au calme (une chanson, une histoire, ...)

2-3 Les repas

Le repas constitue un moment privilégié dans le quotidien du tout-petit. C'est un temps de développement à part entière, au cours duquel il découvre les goûts, les textures, les aliments ou les couleurs, mais aussi le partage, la socialisation, la convivialité et l'autonomie.

Il est préparé par les cuisiniers de la crèche des haras qui se trouve au rez-de-chaussée.

Vers 11h, une professionnelle se détache du groupe afin de mettre en place le chariot du repas des moyens/grands : assiettes, gobelets, couverts, pichets d'eau, plateries, bavoires, pain, fromages et fruits sont installés et préparés pour le service.

a. Bébés

L'alimentation première pour eux est le lait maternel ou maternisé. Et dans le déroulement individualisé de la diversification alimentaire nous leur proposons une purée de légumes frais, une protéine mixée, un féculent, un yaourt et une compote de fruit que nous adaptons selon leurs besoins.

b. Moyens/Grands

Vers 11h15, un repas équilibré non mixé est proposé quotidiennement avec des légumes et des fruits crus ou cuits, de la viande, des œufs ou du poisson, un morceau de fromage varié, du pain et de l'eau. Le menu est affiché chaque jour à l'entrée de la structure.

c. Collation et goûter

Les enfants se lèvent tôt et n'ont souvent qu'un biberon avant d'arriver en crèche aussi un complément de petit déjeuner à l'accueil du matin est proposé aux enfants qui le souhaitent. La collation, préparée à 8h30 par une professionnelle qui se détache pour l'occasion, se compose de pain, fruit, eau (compléments nutritionnels du laitage du matin).

C'est aussi un moment d'échanges, un moyen de se dire bonjour....

Le goûter, préparé par une professionnelle détachée du groupe d'enfants, est servi vers 15h15. Nous offrons aux moyens/grands un produit laitier, une compote, un morceau de pain ou de gâteau et un verre d'eau. C'est un moment que nous utilisons également pour fêter l'anniversaire d'un enfant avec un gâteau confectionné par les cuisiniers de la crèche des Haras.

2-4 Le sommeil

A la crèche, l'enfant dormira selon son âge et ses besoins. Le sommeil de la sieste est aussi bénéfique pour la santé que le sommeil nocturne. C'est un temps de pause et de repos indispensable. Cela fait partie de ses besoins jusqu'à l'âge de 3/4ans.

Les bébés dormiront à leur rythme tout au long de la journée, les plus petits dans un lit à barreau, les plus grands dans un lit au sol sur lequel ils peuvent se rendre eux-mêmes quand ils ont sommeil, avec l'attention constante d'au moins une professionnelle.

Pour les moyens/grands, la grande salle d'activité est aménagée chaque jour par une professionnelle à cet effet après le repas des enfants: des couchettes munies de draps sont installées, une certaine pénombre est faite dans le dortoir, pas d'obscurité. Nous favorisons une ambiance propice à l'endormissement, nous parlons doucement, tout est prêt, le doudou attend l'enfant. On peut écouter une musique douce, chanter une chanson ou raconter une histoire. Les professionnelles resteront à tour de rôle dans la pièce, ne laissant jamais seuls les enfants. Chaque enfant peut sortir de la salle à

son réveil pour être accueilli dans la salle de jeu contigüe. A la fin de la sieste, les draps sont enlevés, les couchettes sont rangées et la pièce est aménagée à nouveau pour le jeu des enfants.

2-5 Les soins

a. Changes

Tous les enfants sont changés systématiquement plusieurs fois par jour afin de rester propre et de protéger sa peau, selon ses besoins et son temps de présence à la crèche. L'eau et le savon hypoallergénique sont favorisés. Ce soin est également un moment privilégié, la possibilité d'une rencontre et d'un échange entre une professionnelle et un enfant, une communication par des sourires, des paroles, des gestes, de manière sereine et tranquille. L'enfant découvre aussi son corps à cette occasion. Nous encourageons sa participation en fonction de ses moyens pour l'habillage/déshabillage afin que l'enfant soit acteur de ce moment particulier.

L'acquisition de la propreté

Elle se fait avec l'accord de l'enfant et en concertation constante avec les parents. Il s'agit surtout d'observer ce dernier, de l'écouter, de l'encourager, d'entendre sa demande et de l'accompagner.

Chaque enfant évolue différemment dans cette acquisition. En effet, nous suivons le rythme de l'enfant sans brûler les étapes, en tenant toujours compte de son besoin et de ses capacités physiologiques.

b. Lavage des mains

Le lavage des mains est un geste essentiel car la contamination manu portée est responsable de nombreuses infections. Pour les enfants, il est pratiqué avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes, ou après une activité salissante.

c. Petits soins

Au quotidien, une professionnelle peut être amenée à pratiquer des actes de la vie courante à l'enfant, soins qui ne nécessitent pas d'avis médical ou d'ordonnance : lavage de nez, nettoyage de plaie, de morsure, soin d'une contusion, d'un saignement de nez, d'un érythème fessier, traitement de la fièvre. Afin de sécuriser ces soins, nous suivons des protocoles déjà établis, validés par le médecin de crèche et autorisés par les parents.

2-6 Les activités éducatives

Les activités à la crèche sont variées et permettent à l'enfant de faire différentes expériences et découvertes, et s'ouvrir ainsi sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et à la construction de son individualité et de sa personnalité. Toutes les actions de la journée sont sources d'activités. Par exemple : se laver les mains, manger, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement et un espace lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Eveil des tout-petits

En ce qui concerne les bébés, il n'y a pas de temps d'activité donné car l'éveil du tout petit s'effectue à tout moment dans toutes les activités quotidiennes. C'est pourquoi notre équipe propose du matériel adapté, stimulant leurs sens ou leur motricité.

Dès que les bébés commencent à se déplacer, ils peuvent investir la salle de vie afin de faire leurs propres expériences en toute sécurité.

Les activités libres

Le jeu libre est essentiel à l'équilibre du jeune enfant. L'activité libre peut se jouer seul ou en partage avec d'autres. Les professionnels laissent à la disposition des enfants des jeux et du matériel éducatif (jeux de construction, animaux de la ferme, livres, poupées, ...). L'enfant évolue dans le jeu et dans l'espace à son rythme.

Les activités extérieures

Un espace extérieur fermé et sécurisé est à disposition des enfants. Ceux-ci peuvent jouer à l'air libre, où de nouveaux jeux sont utilisés (tricycles, porteurs, toboggan...).

a. Développement sensoriel

Des activités créatrices incitent les enfants à faire de nouvelles expériences. L'enfant s'approprie des techniques, des matières, des gestes à travers lesquels il peut mesurer ses capacités. Il est acteur de son travail, de ses découvertes, de ses apprentissages.

Après un temps de préparation nécessaire pour leur bon déroulement, les professionnelles proposent aux enfants différentes activités comme la peinture, le dessin, le découpage, le collage, la pâte à modeler, ...

Activités musicales

En plus du plaisir qu'elle procure, la musique est un facteur de développement cognitif chez l'enfant. Elle l'entraîne à l'exploration, la compréhension et l'appréhension des sons et de ce qui les produit. Elle est aussi un élément essentiel à la socialisation, la musique est avant tout une affaire d'échanges et de communication. Les activités musicales peuvent se présenter sous plusieurs formes : jeux chantés ou mimés, expression libre, chants, comptines, utilisation des instruments de musique,...

Les chansons et comptines sont chantées en français et en corse.

b. Développement moteur

Les activités motrices proposent à l'enfant un espace qui favorise la construction du schéma corporel. Ainsi, l'enfant expérimente ses diverses capacités motrices, étapes où la découverte de soi, de l'autre, de l'environnement passe par le corps. Les professionnels proposent aux enfants différents matériels en intérieur ou en extérieur (blocs de mousse avec dénivelés, balles, toboggan, tricycle, atelier yoga ...) qu'ils découvrent à leur rythme.

c. Langage

A la crèche, la communication est présente dès le premier jour. Des mots sont échangés entre les parents et les professionnelles, entre les parents et le bébé, et entre les professionnelles et le bébé. Le langage joue un rôle crucial dans les échanges sociaux. L'acquisition du langage se déploie naturellement dans les activités partagées, dans tous les moments du quotidien, dans le cadre d'échanges chaleureux et sereins. Nous avons également à notre disposition différents outils pour développer une certaine dimension du langage : les livres, les histoires, les images, les comptines et les chansons..., que nous utilisons au quotidien.

2-7 L'autonomie

En grandissant, l'enfant acquiert une autonomie dans tous les gestes de la vie. Le rôle de l'adulte est de l'aider à faire ce qu'il ne sait pas faire tout seul, mais aussi de lui permettre de faire ce qu'il peut faire tout seul. Ainsi nous prenons le temps d'accompagner les enfants, de les encourager, pour qu'ils

arrivent à effectuer certains gestes seul. Au moment de l'habillage et du déshabillage, nous sommes auprès de l'enfant, l'aidons dans les étapes difficiles, comme par exemple, ouvrir le bouton ou enfiler une chaussette tout en l'encourageant à faire ce qu'il peut faire (tirer ses chaussettes, remonter la fermeture de la veste...). Tout au long de la journée, nous sollicitons les enfants pour développer leur autonomie en les encourageant à faire des gestes abordables pour eux, selon leur âge et leurs capacités (apprendre à ranger les jouets, à manger seul, à grimper au toboggan, à faire une activité manuelle...).

2-8 Le soutien à la parentalité

En plus d'être un lieu d'accueil petite enfance, « A Rundinella » offre un lieu d'écoute et de conseil pour toutes les familles. Le bien-être et l'accompagnement de l'évolution des enfants passent par une très bonne connaissance des parents et une grande communication.

Les professionnelles accompagnent les familles dans leur projet éducatif sans jamais se substituer à l'autorité de la famille car le parent est et reste le 1er éducateur de l'enfant.

Par leur professionnalisme, elles sont capables de participer à l'information des familles en leur offrant une disponibilité et une écoute adaptée.

2-9 La communication

La communication est la base du travail en équipe de crèche. Savoir s'exprimer en prenant en compte le ressenti des autres, savoir écouter le positionnement des autres permet plus d'harmonie au sein d'un groupe. Des outils sont également nécessaires : cahier de transmission, tableau d'affichage, feuilles d'observation, organisation de réunions.

Avec les familles, nous favorisons une écoute bienveillante qui est le point de départ de toute intervention d'aide, d'accompagnement et de soutien et qui permet de voir en quoi et comment nous pouvons aider l'autre.

2-10 Les projets spécifiques

Le bain linguistique français-corse

Depuis l'ouverture de la structure en 2004, l'équipe s'est mobilisée autour du bain linguistique français-corse, notre projet pédagogique se réfère donc à cette thématique reflétant ainsi le travail déjà réalisé et à réaliser.

« Accompagner le jeune enfant dans son développement sensoriel, psychomoteur et affectif à travers une démarche pédagogique bilingue Français-Corse »

En effet, agir pour développer les capacités du tout-petit et lui offrir en parallèle un bain linguistique français-corse, c'est selon nous favoriser sa relation au monde. Eveiller c'est montrer ce qui existe.

En tant que professionnelles de la petite enfance, notre rôle est d'accompagner l'éveil de l'enfant en répondant aux besoins permanents du tout-petit, besoin de nouveauté, de découverte dans une atmosphère de jeu, de tendresse et de respect. En un mot, c'est encourager sa curiosité, élément vital

de son développement. Sans ce besoin de découverte, l'enfant ne tendrait pas la main vers ce qu'il voit, n'imiterait pas, ne tournerait pas la tête pour vérifier une information auditive,...

Accompagner l'enfant dans une aventure bilingue c'est aussi lui permettre au moment où il apprend à parler d'être en contact avec 2 langues, de les acquérir et d'intérioriser ces 2 systèmes. A travers ses sens, le nourrisson différencie les langues et les sons qui l'entourent. Entre 6 et 18 mois, il est capable de percevoir quand une autre langue lui est parlée. Il est normal que l'enfant tâtonne entre les 2 langues au début tout comme il tâtonne dans tous les apprentissages qu'il fait.

Offrir ce bain linguistique dès la prime enfance c'est associer plaisir et bien-être à la langue corse dans tous les moments de la vie quotidienne. D'autant plus que cette imprégnation linguistique fait appel à la sensorialité de l'enfant qui va l'exploiter à travers les jeux. Par ce bain linguistique français-corse, le jeune enfant va développer de nouvelles compétences, une ouverture d'esprit plus large vers d'autres cultures et d'autres modes de pensée. L'objectif est donc de conduire le tout-petit vers sa construction personnelle en exploitant les richesses culturelles corses.

Tous les moments de la vie quotidienne (change, repas, sieste, jeux libres,...) sont propices à accompagner l'enfant dans son éveil et sa construction personnelle. La voix reste l'outil majeur.

Ce projet tend donc à éveiller l'enfant au monde qui l'entoure et surtout à exploiter la spécificité de l'île où il vit : à construire son identité.

La motricité libre

C'est un concept qui met en évidence le rôle essentiel joué par l'activité spontanée dans le développement du bébé. Selon Emmi Pickler, pédiatre hongroise et fondatrice de la pouponnière Loczy, le bébé n'a pas besoin qu'on lui apprenne comment se tenir ou se déplacer, il le découvre lui-même en faisant ses propres expériences et cela contribue favorablement à son développement.

Favoriser chez le jeune enfant l'autonomie motrice, c'est aussi favoriser son autonomie psychique et sa confiance en lui.

C'est également savoir utiliser ses capacités, être suffisamment Secure pour oser explorer, avec prudence, reconnaître et exprimer ses besoins, être en mouvement corporel, psychique et intellectuel pour choisir comment s'ajuster et s'adapter aux environnements.

C'est pourquoi le bébé a besoin d'être installé dans des postures et des espaces favorables à son mouvement : au sol, sur le dos sur un tapis plutôt rigide, vêtu d'habits souples et amples, pieds nus, il peut alors chercher et trouver lui-même comment attraper, se retourner, ramper, se mettre à quatre pattes, assis, debout, marcher, grimper, franchir des obstacles... sous l'œil soutenu et secure de l'adulte.

La libre exploration éducative

Dans le même esprit, l'équipe a réfléchi à mettre en place une plus libre circulation des enfants dans la crèche par l'ouverture de l'espace et une réflexion sur le positionnement des professionnelles.

Laisser les enfants se rendre dans la pièce de leur choix jouer avec le matériel dont ils ont envie autant de temps qu'ils le souhaitent sous le regard attentif des professionnelles, tel est l'univers permettant cette liberté si nécessaire aux tout-petits pour explorer le monde.

L'espace et le matériel doivent correspondre aux intérêts et aux capacités du moment de chaque enfant accueilli. Dans chaque pièce, de nombreux jeux sont en libre accès et chaque jeu a sa place. Au moins une professionnelle présente dans chaque salle observe, accompagne, soutient, console mais elle n'a plus un rôle moteur dans la proposition de jeux. Elle propose un aménagement suffisamment riche pouvant répondre aux besoins de chaque enfant, et celui-ci s'en saisit au gré de ses expérimentations, envies, besoins...

Même les plus jeunes, qui se déplacent en rampant, apprécient de franchir les seuils pour se rendre toujours plus loin.

« Considéré comme une personne capable de savoir ce qui est bon pour lui en étant respecté dès ses premiers instants de vie, le tout-petit vit sa première émancipation en collectivité grâce à un développement moteur libre et autonome. »

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

La ville d'Ajaccio est la capitale régionale de la Corse, elle compte 74 000 habitants et concentre l'essentiel des services et de l'activité économique du territoire. Elle est également la ville centre de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, qui comprend 10 communes pour un total d'environ 90 000 habitants.

a. La population

	1990	1999	2008	2013	2019
Population	58 949	52 880	65 153	67 507	71 361
Densité moyenne (hab/km ²)	718,6	644,6	794,3	823,0	869,9

Sources : Insee 01/01/2022

b. Les familles et enfants

Composition des familles ajacciennes						
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	18 845	100,0	19 674	100,0	21 055	100,0
Couples avec enfant(s)	7 456	39,6	7 738	39,3	8 692	41,3
Familles monoparentales	4 155	22,0	4 414	22,4	4 230	20,1
Femmes seules avec enfant(s)	3 465	18,4	3 717	18,9	3 539	16,8

Naissances domiciliés								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances domiciliées	568	523	546	497	492	497	496	507

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

La croissance de la population et la typologie des familles s'installant sur la commune se traduisent par une demande grandissante dudit public en matière de modes d'accueil de leur(s) enfant(s). Pour y répondre, la structure multi-accueil se donne comme priorité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en accordant une attention particulière vers les publics en difficulté tout en répondant à un objectif d'éveil et de socialisation de l'enfant.

c. La petite enfance à Ajaccio

La ville d'Ajaccio compte sur son territoire :

- 8 crèches en régie pour un total de places de 290 berceaux
- 6 crèches associatives ou privées pour un total de 175 berceaux
- 91 Assistantes maternelles pour un total de 288 places.
- 2 Maisons d'Assistantes Maternelles,

Le Relais Petite Enfance et l'accueil individuel

Il s'agit d'un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Lieu d'information pour les familles dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil et lieu d'animation et de socialisation pour les enfants. Les assistantes maternelles et les gardes à domicile peuvent y trouver un espace de professionnalisation.

Quelques chiffres de l'activité du RPE communal en 2022 :

- **217** listes d'Assistantes Maternelles réalisées au profil des parents en recherche d'un mode de garde.
- **113** matinées d'éveils ont été proposées.
- **128** enfants soit **121** familles et **34** AM ont bénéficié des matinées d'éveil et de professionnalisation.
- **80** familles et 16 AM ont été accompagnées dans leur rôle de parents employeurs et métier.

Faisant partie de la même DGA et Direction, le RPE est en lien direct avec l'accueil collectif et a pour mission d'orienter les familles vers le mode de garde le plus adapté à leurs besoins.

3-2 Quartier

La crèche A Rundinella se situe à l'étage de la crèche des Haras et a été ouverte en 2005. Sa situation géographique, 1 cours Jean Nicoli, à l'entrée de la ville d'Ajaccio est une situation de proximité pour les familles habitant en centre ville. Localisé dans le quartier des Cannes, il s'inclut dans une zone urbaine sensible.

La population du quartier

Au sein du quartier diverses communautés sont représentées et cohabitent.

Le quartier des cannes compte 5401 habitants, avec une population active de 46.4% et un taux de chômage de 5.2% (source INSEE parution officielle de 2022).

Les revenus annuels par habitants sont de 17149 euros.

La superficie du quartier est de 1.32 km².

De nombreux commerces de proximité

Un supermarché, 6 supérettes épicerie, 2 pharmacies, un magasin d'optique, 2 hôtels, 3 bureaux de tabac, plusieurs garages, de nombreux magasins de vêtements.

Etablissements scolaires, enfance et petite enfance

Deux crèches, 1 école maternelle et une école primaire, 1 collège privé et un lycée privé.

Equipements sociaux, éducatifs, culturels et sportifs

La maison de quartier municipale, la direction petite enfance de la ville, le centre social des Cannes, la médiathèque des Cannes, la D.R.E., la maison ouverte (LAEP), la chambre des métiers, CAP emploi, le gymnase Charles Demedardi, le gymnase Michel Bozzi, le stade Binda, une salle de sport, l'association sportive et culturelle des Cannes.

Professionnels de santé

Trois cabinets médicaux, 1 cabinet infirmier, 3 kinésithérapeutes, 1 cabinet de sage-femme, 1 cabinet de gynécologie, 1 cabinet d'ophtalmologie, 2 cabinets dentaires.

Administrations

Médecine du travail, chambre des métiers et de l'artisanat de Corse-du-Sud, CPAM, URSAFF.

En conclusion

Le quartier des Cannes est en pleine mutation, de nombreux aménagements ont pu être réalisés grâce au programme de renouvellement urbain : logements sociaux, conservatoire d'Ajaccio, Agora avec son marché couvert, rénovation de la place de Lattre de Tassigny, création de deux bassins de rétention pour limiter les risques d'inondation, un parc paysagé, des espaces de jeux. De plus la destruction d'une barre d'immeuble (barre Mancini) a permis une ouverture du quartier sur la mer et favorisé son désenclavement.

3-3 Place des familles

Tout au long du séjour de l'enfant, la Directrice et son équipe encouragent la communication et le dialogue avec les parents en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant.

Seules les informations individuelles concernant leur enfant, son comportement et le déroulement de la journée dans l'établissement sont susceptibles d'être communiqués aux parents.

Les familles ont accès au projet d'établissement disponible sur le site de la Ville. (A terme)

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

✓ Les services PMI de la Collectivité de Corse

Ce service assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement.

Si les services de la PMI ont un rôle de conseil auprès des professionnels, ils jouent également un rôle de facilitateur en matière d'accueil d'enfants présentant une situation particulière.

En effet, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir au sein de la structure un enfant pour lequel (ou pour sa famille) une attention particulière mérite d'être portée.

✓ **La Caisse d'allocations familiales (CAF)**

Le Contrat Enfance jeunesse de la Ville étant échu au 31/12/2021, il est remplacé par la Convention Territoriale Globale intercommunale 2022-2026 signée en novembre 2022 avec la CAF. Dans ce cadre, la crèche s'inscrit en cohérence avec les orientations de la CAF qui est, non seulement un financeur mais aussi un partenaire accompagnateur pour avancer sur les différentes thématiques recensées par un diagnostic de territoire.

La Mutualité sociale agricole (MSA) s'associe à la CAF pour les financements du fonctionnement des crèches.

✓ **Les services d'hygiène alimentaire**

La direction des services vétérinaires assure un contrôle de l'établissement en ce qui concerne respect des conditions d'hygiène en restauration collective applicables audit établissement, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

Les Contrôles microbiologiques

Dans un cadre préventif, des échantillons alimentaires et de surface sont analysés par un laboratoire d'analyses agréé afin d'évaluer les risques sanitaires. Une fois par trimestre un technicien de laboratoire prélève sur site un plat témoin (repas mixé pour les crèches satellites) et un prélèvement de surface (plan de travail, robot mixeur ...).

3-5 Développement durable

L'adoption d'une démarche écologique dans la crèche permet de :

- Améliorer la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent et ainsi préserver leur santé,
- Sensibiliser les enfants au respect et à la préservation de l'environnement et les éduquer ainsi dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques,
- Associer les parents au projet.

La réduction de l'impact écologique à la Rundinella se fait par un choix adapté de matériaux et mobiliers et par une sensibilisation de nos équipes à la gestion responsable des déchets et des énergies.

Des pratiques éco-responsables sont mises en place :

- Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes
- Les produits de saison, bio, locaux, bénéficiant d'un circuit court sont privilégiés
- L'eau du robinet est la boisson des plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits.
- Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions. (GEMRCN)
- En ce qui concerne la gestion des déchets la CAPA organise aussi la logistique technique du ramassage des déchets sur notre crèche pour une mise en place d'un tri sélectif. Pour ce faire un container jaune est mis à disposition pour les déchets recyclables ainsi qu'un autre pour les biodéchets.

Conclusion

Ce projet mise donc sur la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille. Il doit permettre à l'enfant un développement physique, psychologique et moteur optimal avec une prise en compte de l'espace et des rythmes de chacun.

Il permet de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil, d'accorder un temps d'écoute aux parents et de créer des réseaux parents.

Pour mener à bien ce projet de manière optimale, tous les acteurs devront respecter le triangle de qualité enfant – parents - professionnels. Pour chacun des sommets, 3 critères devront être pris en considération et ce, pour chacun des acteurs :

- le bien-être
- les besoins
- les compétences

La qualité peut se définir ainsi :

- Respect et tolérance de chacun
- Accueil bienveillant et de qualité
- Travail de qualité
- Disponibilité
- Confiance
- Conscience professionnelle
- Personnel qualifié